

BULLETIN MUNICIPAL

VERDUN

ANNÉE 2023



Sommaire

Page 1

Le courrier du Maire

Page 2

Les travaux

Page 3

Urbanisme et évènements 2023

Page 4

La commune

Page 5 et 6

Intercommunalité

Pages 7 et 8

Animations et Comité des Fêtes

Page 9

Association Foncière Pastorale

Page 10

ASPV

Page 11

ACCA (Association communale de Chasse Agréée)

Page 12

La saga des surnoms à Verdun

Page 13 :

La rubrique de Stéphanie

INFOS UTILES

Tél mairie : 05 61 64 96 43

Mail : verdun.mairie@free.fr

Site : mairie-verdun-ariege.fr

Permanences :

SECRÉTARIAT

Lundi de 15h à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Vendredi de 10h à 12h

MAIRE

Lundi de 15h à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Vendredi de 10h à 12h

Sur rendez-vous.

Le courrier du Maire

Bonsoir à vous tous et Bienvenue,

Avec cette nouvelle année germe un peu d'espoir, l'espoir de voir s'éloigner cette pandémie qui a touché beaucoup d'entre nous, et nous a empêché de nous réunir comme nous le faisons auparavant.

Pas de fête du village, pas de vœux du nouvel an. À ce propos, beaucoup de mairies n'organisent pas les vœux du Maire par souci d'économie... Nous avons décidé avec le Conseil Municipal, de les organiser à nouveau car il s'agit d'un moment de rencontre convivial, d'échanges d'idées et d'anecdotes.

Bonne année à chacun d'entre vous, mais aussi à ceux qui nous sont chers, et à ceux qui vous sont proches.

Bonne année à nos enfants qui nous suivent et sont l'avenir de notre commune, de notre pays. Que 2023 soit pour eux, une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies et de progression constante.

Nous allons continuer à faire avancer notre village. Comme vous l'avez constaté, les travaux de l'abside nord de l'église sont maintenant terminés. Les boiseries des balustrades ont été lasurées et celles en fer repeintes par de vaillants volontaires que je tiens à remercier. De plus, nous avons acheté deux lustres en bois qui amélioreront l'éclairage de l'entrée.

Pour la voirie, nous avons réalisé une petite partie de travaux juste en face l'entrée de chez Monsieur AUGÉ. En effet, il y avait une conduite d'eau pluviale cassée, l'eau de pluie soulevait le goudron et s'écoulait sur la rue ce qui représentait un réel danger par temps de gel.

Le goudronnage a également été refait Route de Sinsat, une grande partie du Chemin de Peyret, l'entrée du Chemin du Pareyre jusqu'au-devant de chez Marina et Benoît.

Pour 2023, il est prévu le goudronnage du Chemin de la Bexanette jusque sous la maison de Mr et Mme GUIRAUD, nous en resterons là car des travaux de viabilisation sont prévus sur la parcelle de Mr Guy BERNADAC, il serait donc dommage d'avoir à refaire le goudronnage sur cette partie-là.

Nous avons perçu une subvention afin d'aménager les archives de la mairie. En effet, à l'heure actuelle, le local dédié à l'archivage est saturé. Nous entassons les cartons les uns sur les autres ce qui rend très difficile la recherche d'anciens documents.

Avec le Conseil Municipal, nous avons pris la décision de vendre le C15, en raison des coûts d'entretien devenus trop importants pour l'usage qui en était fait. Cela permet à la commune de réduire les frais d'assurance et de carburant entre autres... Nous disposons du camion plateau qui est plus approprié aux besoins de la commune.

Nous avons également obtenu une subvention pour l'acquisition d'un tracteur, cela devrait se faire en fonction du budget, sinon cette opération sera reportée sur l'année prochaine.

Les travaux sur l'ancien chemin entre le Core et le Parecol pour la voie à mobilité active, plus communément nommée VMA sont arrêtés tout comme sur le reste du secteur SINSAT-VERDUN-ALBIES. La CCHA doit faire instruire une nouvelle enquête publique, portant sur le dit secteur. La gestion et la responsabilité de cette opération incombent entièrement à la CCHA.

Je tiens à remercier pour leur implication les responsables de toutes les associations communales ainsi que tous les habitants de la commune, qui par leurs petits gestes, font que la commune soit si agréable à vivre.

Je remercie également Jordan et Marilyne pour leur implication dans toutes les tâches qui leur sont attribuées.

Je vous renouvelle en mon nom et au nom des élus de votre Conseil Municipal, à vous toutes et vous tous, à tous nos concitoyens, et à nos associations locales, une bonne année, une bonne santé, et la réalisation de vos projets et nos projets collectifs.

Votre Maire,
Alain MIQUEL

LES TRAVAUX

RÉALISATIONS 2021- 2022

Restauration de l'abside nord bas-côté de l'église

La rénovation de l'abside nord de l'église Saint-Blaise a été réalisée sur l'année 2021, avec une rénovation des peintures, une restauration des vitraux, la mise aux normes de l'électricité ainsi que le changement de plancher.

Nous remercions les entreprises qui ont réalisées ces travaux, ainsi que les services de l'état, de la région et du département qui ont soutenu le projet par l'apport de subventions. Le coût de l'opération s'est élevé à 131 871,41€ T. T. C et a été subventionné à hauteur de 63 801,60€ soit un investissement de 68 069,81€ de la part de la commune.

Nous remercions les volontaires qui ont remis en état et réinstallé les tableaux du Chemin de croix du Christ.

Toiture appartements au-dessus de la mairie

En raison d'un dégât des eaux de pluie dans un des appartements situé au-dessus de la mairie, nous avons réalisé des travaux de réfection de la toiture. En effet, suite à la dégradation de la cheminée et au constat d'un manque d'isolation, il était nécessaire d'effectuer ces travaux. La commune a bénéficié de subventions de la part de la Préfecture (DETR) et du Conseil Départemental (FDAL).

Le montant total des travaux s'élève à 60 150,60 € T.T.C avec un montant total de subvention de 27 220,00 € soit un investissement de la part de la commune de 32 930,60€.

VOIRIE

Nous avons continué le programme de goudronnage des rues de la commune.

Nous avons réalisé les travaux de voirie du Chemin de Peyret et du Parayre, avec un petit morceau du Chemin d'Endoumens en face les garages de Mr AUGÉ.

Le coût des travaux s'est élevé à 107 259,78 € T.T.C.

Des subventions dans le cadre de la DETR et du FDAL ont été attribuées à la commune pour un montant respectif de 23 793,00 € et 15 000,00 €.

PROJETS 2023

Nous allons continuer les travaux de réfection de la voirie communale :

- Nous avons le projet de réaliser le goudronnage du Chemin de la Bexanette.

Le montant total des travaux s'élève à 58 048,30€ H.T. soit 69 657,96 € T.T.C. Les demandes de subventions se calculent sur le montant H.T des travaux, nous avons demandé environ 60% de subvention à la Préfecture et au Conseil Départemental de l'Ariège ce qui fait environ 34 828,98 €.

Il est prévu de créer des archives pour les documents à conserver à la mairie dans l'ancien atelier de l'adjoint technique, et de réaménager le secrétariat.

Si le budget le permet, nous allons investir dans un tracteur afin d'améliorer les conditions de travail de l'employé technique. En effet, il pourra ainsi entretenir les abords des chemins et les talus plus aisément qu'à la débroussailleuse.

Nous souhaitons également faire l'acquisition d'un nouveau columbarium, car celui actuellement en place est quasi complet, et nous allons également investir dans des cavurnes. Il s'agit de dépositoire d'urnes sous terre, dans lequel il est possible de mettre jusqu'à quatre urnes.

URBANISME 2021 à 2022

Demande de permis de construire :

- ✓ CASTERA Benoît et DA COSTA Marina pour la construction d'un garage,
- ✓ RODRIGUES Joaquim pour une maison d'habitation
- ✓ DERÂCHE Fabrice pour l'extension d'une maison d'habitation
- ✓ MAURY Pascal pour la construction d'un bâtiment couvert et clos à usage agricole et installation de panneaux photovoltaïques.

Demande de déclarations préalables de travaux :

38 déclarations ont été déposées en mairie.

Demande de certificat d'urbanisme :

41 demandes ont été déposées en mairie.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Pour rappel, la Communauté de Commune de la Haute-Ariège procédait au ramassage des déchets verts, ce qui induisait un coût assez important pour la commune. Afin d'effectuer des économies, nous avons décidé courant juin 2022 de résilier cette prestation auprès de leur service et d'assurer la collecte nous-même.

Je vous rappelle, que les sacs blancs sont toujours à récupérer à la mairie aux jours et heures d'ouverture, et que Jordan les laisse afin que vous puissiez les réutiliser.

Jordan passe tous les lundis matin pour assurer le ramassage des déchets verts, **il faut donc sortir les sacs le dimanche soir uniquement**. Je vous prie de ne pas charger les sacs au maximum, sinon ils ne pourront être collectés. En effet, afin que l'employé technique ne se fasse pas mal au dos en chargeant le camion, il est préférable de mettre plusieurs sacs sinon vous serez tenus de les amener directement à la déchetterie d'UNAC.

Je vous rappelle également que les branchages doivent être rangés en fagot ne devant pas dépasser un mètre de longueur, et uniquement les branches de petit diamètre. Les grosses branches sont à amener directement par vos soins à la déchetterie d'UNAC.

Nous vous rappelons également que l'espace « Déchets verts » de la commune est à la disposition des habitants de la commune uniquement, et pour les déchets des habitations de la commune uniquement.

La commune a fait l'acquisition d'un broyeur, qui est à votre disposition avec l'assistance de Jordan, sur RDV pris auprès de la mairie. Il vient chez vous pour broyer les branches de petit diamètre et selon vos souhaits soit il amène le broyat et le jette, soit il vous le laisse pour vos plantations.

Contactez la mairie aux jours et heures d'ouverture pour de plus amples informations concernant les conditions pour l'utilisation du broyeur.

PAS DE TRAVAUX SANS AUTORISATION

Qu'il s'agisse d'un changement de toiture, de la création d'une ouverture, d'une véranda, d'un abri de jardin, d'une extension, de la transformation d'une grange en habitation..., toute construction de quelque nature qu'elle soit ou tous travaux modifiant l'aspect actuel d'une construction sont soumis à autorisation d'urbanisme : permis de construire ou déclaration préalable.

Ne pas respecter cette règle peut avoir des conséquences graves. Ces formalités permettent de garantir que les travaux seront sans incidences pour la sécurité publique, que les équipements publics (eau, électricité, assainissement...) pourront répondre aux usages souhaités, et prévenir tout conflit d'usage avec le voisinage du fait du non-respect des règles d'urbanisme. Il s'agit également de veiller à l'intégration architecturale des projets dans le tissu urbain. En conséquence, si vos travaux réalisés en infraction sont relevés par l'autorité compétente - Mairie, Gendarmerie, Direction Départementale des Territoires - et qu'ils ne peuvent pas être régularisés, il s'agit d'un délit qui fera l'objet d'un procès-verbal d'infraction.

Si vos travaux paraissent régularisables, une mise en demeure pourra vous être signifiée conjointement à l'établissement d'un procès-verbal.

Si l'instruction du dossier déposé après la mise en demeure révèle qu'il n'est pas conforme et pas régularisable, le tribunal correctionnel saisi du procès-verbal vous condamnera à démonter tout ce que vous aurez construit et à remettre les choses en l'état telles qu'elles étaient avant.

Pour éviter d'en arriver là, lorsque vous envisagez des travaux et avant de les commencer, il est donc important de déposer un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie qui le transmettra à la DDT pour instruction.

La DDT peut répondre à vos interrogations relatives aux demandes d'autorisations d'urbanisme tous les matins de 9h à 12h sur RDV pris en appelant le 05.61.02.47.00.

LA COMMUNE



Décès :

GALINIÉ Jean-Bernard le 7 février 2021

GASC Robert le 15 décembre 2022.

Mariages :

MARTIN Isabelle et BARRAN Brigitte le 31 décembre 2021

DUHAMEL Charlotte et MATHERY Alexandre le 4 juin 2022

NOËL Angélique et HARNIST Jérôme le 3 septembre 2022.

LE SECRÉTARIAT

Secrétaire : Marilyne MAURY

Les heures d'ouverture au public restent inchangées :

Lundi : 15h00-19h00

Mercredi et vendredi : 10h00-12h00

L'ADJOINT TECHNIQUE - TRAVAUX D'ENTRETIEN

Adjoint technique : Jordan GIFFARD

Les heures de présence :

Matin : lundi au vendredi : 08h00-12h00

Après-midi : lundi : 13h30-16h30 / Mardi-Jeudi et Vendredi 12h30-16h30



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

RAPPEL : RECENSEMENT CITOYEN (Ancien Recensement militaire)

Quand faut-il le faire ? : à compter du 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit. Si ce n'est pas fait dans ce délai, vous avez jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire pour régulariser la situation.

Est-il obligatoire ? : Oui, il vous permet d'obtenir une attestation de recensement qui vous donne la possibilité de vous inscrire à un examen avant l'âge de 18 ans (BEP, BAC etc...) ou un concours administratif, ou le permis de conduire en France. Cela génère automatiquement votre inscription sur la liste électorale de votre commune de résidence, et vous permet de voter dès que vous atteignez 18 ans.

Comment faire le recensement citoyen ? : auprès de la mairie de votre commune de domicile ou directement en ligne.

Comment obtenir l'attestation de recensement ? : elle est remise dès lors que le recensement est fait par la mairie de votre commune de domicile. Elle est à conserver précieusement, aucun duplicata ne vous sera remis.

Que faire en cas de perte ou de vol de l'attestation de recensement ? : Si vous avez moins de 25 ans, vous devez faire une demande d'une attestation de situation administrative auprès du centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) dont vous dépendez par mail ou courrier en joignant la copie d'une pièce d'identité valide (CNI ou Passeport).

Quand fournir l'attestation de recensement ? : avant 18 ans pour toute inscription à un examen, un concours administratif ou permis de conduire. En cas de perte ou de vol de l'attestation, vous devez fournir l'attestation de situation administrative. Vous devez également transmettre soit le certificat individuel de participation à la journée de citoyenneté (JDC) ou l'attestation individuelle d'exemption à la JDC.

Quelles sont les obligations après le recensement ? : Jusqu'à vos 25 ans révolus, vous devez informer le CSNJ de tout changement dans votre situation : déménagement ou absence supérieure à 4 mois, changement de situation familiale (mariage, PACS, naissance d'un enfant...), changement de situation professionnelle (passage d'étudiant à employé), soit par courrier à votre CSNJ, soit par internet en créant votre compte personnel sur ma JDC.

INTERCOMMUNALITÉ

CRÉATION D'UN PÔLE ENFANCE À LES CABANNES (Source CCHA)

Contexte et cadre de la mission :

Actuellement, **2 sites pour l'école primaire** :



- de la maternelle au CP à Les Cabannes avec 2 classes et 41 enfants,
- du CE1 au CM2 à Aston avec 2 classes et 29 enfants.

1 site pour le périscolaire sis à l'ancienne gare de Les Cabannes :
ALAE, crèche et restauration.

ALAE : 70 enfants répartis en 2 classes d'âge : 3/6 ans et 7/12 ans.

Crèche : 11 à 13 enfants régulièrement accueillis

Restauration : 65 repas enfants école et 15 repas crèche.

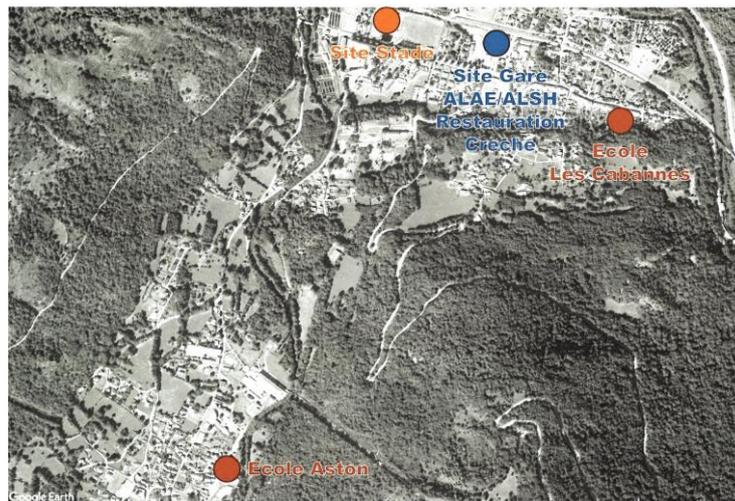
Nota : ALSH (centre de loisirs) sur 3 sites : Ax-les-Thermes, Luzenac et Les Cabannes.



- **Des écoles vétustes, en fin de vie**
- **Des déplacements en bus matin, midi et soir pour les enfants, entre les écoles, la restauration et l'ALAE.**
- **Des équipements et du personnel répartis sur 3 sites.**

Pour améliorer le quotidien des enfants et du personnel les entourant, il est étudié la faisabilité d'un regroupement de toutes les structures scolaires et périscolaires sur le site de l'ancienne gare de Les Cabannes.

Après le choix du scénario à développer, il faudra élaborer le programme et accompagner la maîtrise d'ouvrage pour un projet ainsi que l'équipe de maîtrise d'œuvre. En effet un complément d'étude a été demandé le 10 février pour la réalisation d'un équipement neuf sur le site du « stade ».



Projet/Cadrage initial :

Les principaux éléments actuels pris en compte pour le cadrage initial du projet : le nombre d'enfants sur les classes élémentaires et maternelles, les heures de cours sur 4,5 jours (mercredi matin compris). La quantité de repas servie sur le scolaire, l'ALSH et la crèche, le mode de livraison des repas : liaison froide depuis la cuisine centrale. L'accueil des enfants en périscolaire (ALAE) et en centre de loisirs (ALSH), la répartition par tranche d'âge, l'agrément, les horaires d'accueil. Le nombre d'enfants accueillis en crèche ainsi que l'agrément avec +10%.

Les grandes lignes du projet, principales fonctions et locaux :

❑ **Les communs :**

- ❑ Hall, salle multi-activités/motricité partagée école/ALAE-ALSH avec rangements dédiés pour chacun des utilisateurs,
- ❑ Sanitaires élémentaires et maternels,
- ❑ Salle repos partagée école/ALAE-ALSH,
- ❑ Local et WC pour les personnels,
- ❑ Locaux ménage, buanderie et techniques,
- ❑ Cours et préaux (+ préau activités et sports en option),
- ❑ Espaces extérieurs destinés aux usagers et personnels (accès, stationnements...).

❑ **Restauration :**

- ❑ Salle de restauration école/ALAE-ALSH dimensionnée pour 1 service de 65 enfants,
- ❑ Office commun à l'école/ALAE-ALSH et la crèche.

INTERCOMMUNALITÉ (Suite)

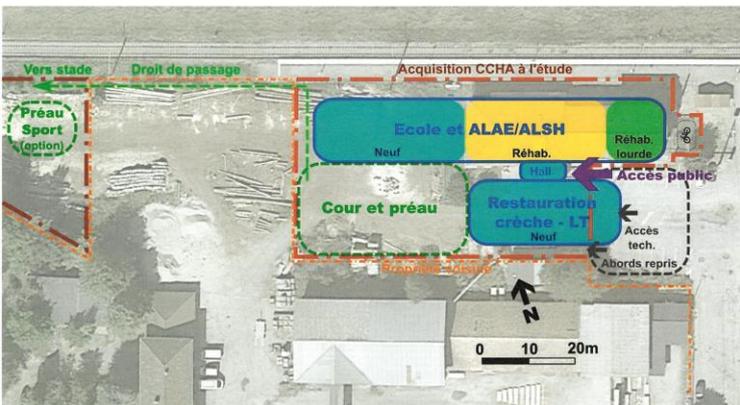
- ❑ **École :**
 - ❑ 4 salles de classes,
 - ❑ Salle enseignants.
- ❑ **ALAE (périscolaire) et ALSH (centre de loisirs) :**
 - ❑ 2 salles dédiées aux activités,
 - ❑ Salle animateurs, régie et bureau.
- ❑ **Crèche :**
 - ❑ Zone d'entrée/déshabillage et bureau,
 - ❑ 2 espaces d'accueil et 2 salle de repos,
 - ❑ Locaux biberonnerie, change/propreté, rangements,
 - ❑ Local et WC personnels

PROJET / CADRAGE INITIAL

Synthèse des surfaces issues du recueil des besoins auprès des utilisateurs :

A - Zones communes	Surf. Tot.	
Total surfaces utiles (SU) zone commune	252,00	
Estimation surfaces plancher (SdP) zone commune	317,52	CCHA/SIVE
B - Restauration	Surf. Tot.	
Total surfaces utiles (SU) restauration	153,00	
Estimation surfaces plancher (SdP) restauration	192,78	CCHA
C - Ecole	Surf. Tot.	
Total surfaces utiles (SU) école	260,00	
Estimation surfaces plancher (SdP) école	327,60	SIVE
D - Alae / Alsh	Surf. Tot.	
Total surfaces utiles (SU) alae / alsh	157,00	
Estimation surfaces plancher (SdP) alae / alsh	197,82	CCHA
E - Crèche	Surf. Tot.	
Total surfaces utiles (SU) crèche	175,00	
Estimation surfaces plancher (SdP) crèche	220,50	CCHA
TOTAL SURFACES UTILILES	997,00	
Locaux techniques (provision - suivant projet)	40,00	CCHA/SIVE
ESTIMATION TOTAL SURFACES PLANCHER	1296,22	
B - Espaces extérieurs équipement	Surf. Tot.	
TOTAL SURFACES EXTERIEURES EQUIPEMENT	1350,00	CCHA/SIVE
C - Espaces extérieurs fonctionnels couverts et/ou fermés	Surf. Tot.	
TOTAL ESPACES EXTERIEURS FONCTIONNELS COUVERTS ET/OU FERMES	154,00	CCHA/SIVE
Option préau sport et activités	300,00	CCHA/SIVE
D - Abords extérieurs	Surf. Tot.	
ABORDS EXTERIEURS	1600,00	CCHA/SIVE

FAISABILITE SPATIALE SUR SITE GARE



Projet/Estimation comparative budgets travaux et répartition des budgets CCHA/SIVE :

PROJET / ESTIMATION COMPARATIVE BUDGETS TRAVAUX

	Projet neuf sur terrain "stade"			Réhabilitation gare		
	m2	PU/m2 en €HT	Prix total en €HT	m2	PU/m2 en €HT	Prix total en €HT
EQUIPEMENT						
Neuf	1256	2 600,00 €	3 266 172,00 €	845	2 600,00 €	2 197 000,00 €
LT	40	1 300,00 €	52 000,00 €	40	1 300,00 €	52 000,00 €
Réhab lourde Rdc gare	0		- €	90	1 900,00 €	171 000,00 €
Réhab d'ensemble entrepôt + crèche	0		- €	320	1 400,00 €	448 000,00 €
Élévateurs	0		- €	2	15 000,00 €	30 000,00 €
Totaux	1296	2 559,88 €	3 318 172,00 €	1297	2 234,39 €	2 898 000,00 €
Extérieurs sud	0		- €	1055	200,00 €	211 000,00 €
Extérieurs nord	0		- €	310	50,00 €	15 500,00 €
Aménagement servitude	0		- €	140	150,00 €	21 000,00 €
Totaux extérieurs	1350	200,00 €	270 000,00 €	1505	164,45 €	247 500,00 €
Espace ext. Couverts et/ou fermés	154	800,00 €	123 200,00 €	154	800,00 €	123 200,00 €
Totaux équipement	1296	2 863,23 €	3 711 372,00 €	1297	2 520,20 €	3 268 700,00 €
OPTIONS EQUIPEMENT						
Option préau sportif et activités	300	800,00 €	240 000,00 €	300	800,00 €	240 000,00 €
Totaux équipement avec option	1296	3 048,38 €	3 951 372,00 €	1297	2 705,24 €	3 508 700,00 €
ABORDS						
Arrêts VL usagers	250	100,00 €	25 000,00 €			
Arrêt / retournement minibus + bus ramassage	150	100,00 €	15 000,00 €	425	50,00 €	21 250,00 €
Arrêt livraison restauration	25	100,00 €	2 500,00 €			
Stationnement VL service (ALAE / ALSH)	75	100,00 €	7 500,00 €	0		- €
Stationnement VL personnels	400	100,00 €	40 000,00 €	0		- €
Voirie lourde de raccordement + trottoirs et voie douce 70 ml	700	200,00 €	140 000,00 €	0		- €
Raccordement aux réseaux publics secs et humides	240	150,00 €	36 000,00 €	0		- €
Totaux équipements avec options et abords	1296	3 253,59 €	4 217 372,00 €	1297	2 721,63 €	3 529 950,00 €

PROJET / REPARTITION BUDGETS

Totaux équipements avec options et abords	4 217 372,00 €	3 529 950,00 €
--	-----------------------	-----------------------

Dont financement CCHA	1 605 260,00 €	1 501 422,59 €
Dont financement SIVE	851 760,00 €	687 000,00 €
Dont financement commun CCHA et SIVE	1 760 352,00 €	1 341 527,41 €

Clés de répartition CCHA / SIVE partie commune

50%	50%
50%	50%

Budget CCHA	2 485 436,00 €	2 172 186,30 €
Budget SIVE	1 731 936,00 €	1 357 763,70 €
	Projet "Stade"	Projet "Gare"

VERDUN ET LE MARCHÉ DE NOËL DE LES CABANNES

Le 18 décembre 2022 a eu lieu le marché de Noël à Les Cabannes, je n'imaginai pas la complexité à trouver :

- un Père Noël,
- un moyen de locomotion pour l'amener sur le marché de Noël.

1) La recherche de Père Noël :

Étant très optimiste ou inconscient (c'est selon), je laissais passer les jours voire les semaines me disant que cette recherche serait vite résolue. À trois semaines du marché, quand je me décidais enfin à m'occuper de ce problème, j'ai vite déchanté car toutes les personnes de mon entourage n'étaient pas intéressées ou disponibles.

La solution allait venir de la mairie de VERDUN, un coup de téléphone d'Alain et Didier répondait présent. Malheureusement un souci de santé allait l'empêcher d'assurer ce rôle.

Heureusement, Bruno allait prendre le relais et donner du bonheur à beaucoup d'enfants.

Un grand merci à tous les deux ! Soyez assurés que si j'organise à nouveau le marché de Noël cette année, vous serez les premiers contactés.



2) La calèche du Père Noël :

Là encore, une surprise était au rendez-vous, j'estimais que le budget d'une calèche, tirée par un cheval, serait au maximum de 150,00 €. Grave Erreur!!! En se référant au prix demandé par les propriétaires pour effectuer cette prestation, cette dernière doit être assurée par des purs-sangs ayant à leur actif quelques prix de l'Arc de Triomphe ou autre dans les pattes.

Après qu'Alain m'ait confirmé le prêt de son tracteur et d'une remorque pour emmener le Père Noël de Verdun au marché de Noël, un groupe de verdunoises et verdunois ont décoré celui-ci.

Avant du tracteur



Arrière du tracteur



Quelques décorateurs



COMITÉ DES FÊTES

2022/2023

Après deux années de pandémie où il a été impossible de se réunir, le Comité des Fêtes de Verdun a organisé un repas le vendredi 29 juillet, auquel cent treize personnes ont participé.

Le repas a été animé par l'orchestre « Cabaret » venu du Tarn, qui a également clôturé la soirée par un bal. Cette soirée nous a permis reprendre une activité, certes timide mais au regard du nombre de participants, cela nous donne l'envie de continuer à animer la commune.

Ci-dessous le programme des festivités pour l'année 2023 pour lequel les dates sont déjà arrêtées, mais dont les animations restent à définir.

Je vous convie dorénavant et déjà à noter sur vos calendriers ces événements pour passer d'agréables moments entre Verdunois, Verdunoises et tous ceux qui souhaitent répondre présents.



Le samedi 24 juin 2023 : Fête de la Saint Jean

Les 21,22 et 23 juillet 2023 : Fête locale



Le dimanche 6 août : Vide-grenier

Le dimanche 20 août 2023

Repas organisé par les chasseurs Verdunois (grillades)



Le jeudi 16 novembre 2023 : Si toutes les conditions sont réunies, nous fêterons ensemble l'arrivée du beaujolais nouveau.

Le nouveau bureau du comité des fêtes composé de :



Mme COURET Corine



Mme LEGRAS Anne



Mr RAYNEAU Jean-Pierre.

Nous vous proposons un calendrier riche et diversifié, qui va demander beaucoup de temps pour arriver à tout mettre en œuvre. Nous accueillerons avec plaisir toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient s'investir à nos côtés.

Le bureau du Comité des Fêtes

L'Association Foncière Pastorale DE VERDUN (AFP)

Définition et rôle d'une AFP :

Les associations foncières pastorales sont des outils de restructuration foncière créés par la loi pastorale de 1972.

Association syndicale de propriétaires, l'Association Foncière Pastorale (libre, autorisée ou créée d'office) a pour vocation de sauvegarder la vie sociale et de protéger le milieu naturel au travers de l'aménagement, l'entretien et la gestion des fonds et des équipements qu'elle regroupe.

- Aussi, elle apparaît comme une procédure d'aménagement bien adaptée aux situations foncières complexes observées en Ariège, tant en zone de montagne que de piémont. Extrême division de la propriété, parcellaire de faible contenance, petite propriété, absentéisme des propriétaires, indivisions et copropriétés nombreuses.
- A une gestion individuelle et peu cohérente des terres, l'AFP substitue une gestion collective et concertée sans remise en cause du droit de propriété : les terres sont regroupées, aménagées, entretenues, gérées par un syndicat élu parmi les propriétaires. La gestion collective des pâturages, des landes, des terres agricoles, des bois et des équipements existants, regroupés dans le périmètre de l'AFP, permet d'améliorer le travail, de valoriser les terres, d'investir en planifiant, de ne pas laisser mourir une montagne entière parce qu'une petite parcelle privée en gêne l'accès.
- Propriétaires et éleveurs y trouvent leur avantage, les uns par l'entretien des terrains et la rémunération de leur foncier, les autres par le pacage ainsi récupéré.

COMMENT LES AFP FONCTIONNENT-ELLES ?

- ✓ L'Assemblée Générale de tous les propriétaires qui est l'organe souverain de l'association élit les syndics représentant les propriétaires.
- ✓ Les syndics constituent le bureau (ou syndicat) composé de 4, 6 ou 8 membres titulaires et autant de suppléants.
- ✓ Le bureau se dote d'un(e) président(e) qui anime l'association, fait réaliser les travaux, prépare le budget, assure les relations avec l'administration, les élus, les propriétaires et les éleveurs. Il est responsable devant l'assemblée générale.
- ✓ Les terrains apportés à l'AFP seront exploités par un ou plusieurs éleveurs qui bénéficieront de locations écrites : les Conventions Pluriannuelles de pâturage.

(Source : Fédération pastorale de l'Ariège)

L'AFP est constituée d'un bureau de 6 membres et de 6 suppléants. Le renouvellement des titulaires a lieu tous les deux ans lors de l'Assemblée Générale de l'Association.

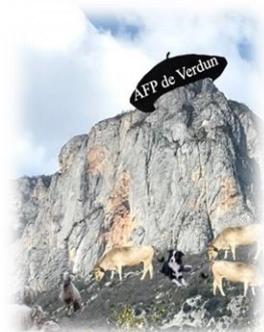
Le total des parcelles sur la commune de Verdun appartenant à des propriétaires représente 227, 08 ha. Ceux-ci sont regroupés dans un syndicat composé de 6 membres et de 4 suppléants.

A ce jour, nous dénombrons environ 82 propriétaires dont deux mairies (Albiès et Verdun).

L'AFP de Verdun a aménagé en 2021 un parc dont la configuration est la suivante :

Départ du barrage des Moulines, montée vers le Pas de Toulzan, suivi de la RD20 jusqu'à la chapelle d'Arniguel et retour vers le barrage des Moulines.

Son parcours total fait 2,720 Kms, il est doté de 3 abreuvoirs, l'électrification de la clôture est réalisée par un panneau photovoltaïque. Quarante bovins peuvent y paître en toute quiétude.



Dès la fin de chantier, il a été exploité par des éleveurs ainsi qu'en 2022

Pour coordonner les différentes actions afférentes à notre AFP :

- suivi du budget,
- relation avec le Trésor Public,
- envoi des convocations aux réunions,
- etc...,

Nous pouvons compter sur le professionnalisme et le dévouement de Marilyne la secrétaire de mairie de Verdun.

Jean-Pierre Rayneau

**PUBLICATION DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE VERDUNOIS**

PROGRAMMATION 2023

Les « Soirées » : Entrée gratuite.

Suivies d'un partage de gâteaux confectionnés par les adhérents.

24 février : Soirée témoignage : « Au fil des Amériques... En vélo ! »

14 avril : Conférence : « Les cathares en haute Ariège »

Juin : Conférence : « Les nouveautés géologiques à Verdun »

15 ou 16 juillet : Concert chorale.

16 et 17 septembre : Journée du Patrimoine et concours de peinture « Verdun à peindre ».

09 ou 10 décembre : Le concert de Noël.

Les « Sorties d'entretien des chemins » :

Suivies d'un pique-nique offert par l'ASPV pour partager un moment chaleureux.

10 février

10 mars

Avril, Mai et Juin (Dates à préciser...)



L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE VERDUN



Les chasseurs continuent de construire des miradors, pour sécuriser leurs tirs. En effet, cela permet d'effectuer des tirs fichants. Un tir fichant est un tir qui part d'en haut vers le bas, cela afin d'éviter tout ricochet dangereux sur une surface ou de finir accidentellement sur quelqu'un, ou un animal.

Ils poursuivent également le nettoyage des chemins les plus éloignés du village comme « Le Fourquet, Lacout, le Mercusol » et d'autres encore, des chemins souvent oubliés et méconnus de beaucoup.

D'ailleurs, courant mars et avril, plusieurs samedis seront consacrés au nettoyage de chemins et des postes de tir.



La saison 2022-2023 s'est terminée sans aucun incident grâce au sérieux et à l'attention dont font preuve tous les chasseurs pour les règles de sécurité, et qui savent s'abstenir de tirer lorsqu'ils ont un doute sur la trajectoire du projectile. Ils font également preuve de retenue et d'attention dès lors qu'ils sont à proximité d'un chemin, d'un sentier car de plus en plus de promeneurs dans nos belles montagnes, qui malgré les panneaux d'information de battues, se refusent de changer leur destination.

Les promeneurs peuvent s'ils le souhaitent pour leur sécurité et par respect des chasseurs télécharger l'application « Chassé croisé », ainsi avant une balade, ils peuvent localiser les chasses en cours.

Le bureau de l'ACCA est actuellement composé de :



: Alain MIQUEL



: Jean-François ACQUART



: Jean CASTERA



: Alain GONDAL



: Benoît CASTERA



: Mario BENETTI.

Il sera renouvelé lors de l'assemblée générale prévue courant mars.

Pendant cette assemblée, il sera également fixé le nouveau prix de la carte pour la saison de chasse 2023/2024.



Le dimanche 20 août, les chasseurs offrent une grillade de gibiers aux habitants de la commune qui souhaiteront participer à un bon moment de détente et de plaisir. Ça sera l'occasion de se retrouver et d'échanger.

Le gibier servi est issu de la chasse réalisée sur la commune pendant la période autorisée.

Les inscriptions seront ouvertes auprès du secrétariat de la mairie du 1^{er} juillet au 6 août 2023, pendant les jours et heures d'ouverture.

N'hésitez pas à venir.....



La saga des surnoms à Verdun de 1790 à 1892

Ou petite contribution à l'histoire du village et des anciens Verdunois en forme de « devoir de mémoire » pour tous.

SURNOM : substantif masculin, signifie un nom ajouté au nom propre ou au nom de baptême, pour désigner une personne de telle ou telle famille.

Selon le trésor de la langue française, le surnom est « nom formé, par addition au prénom ou au nom d'une personne d'un terme, mettant en relief le plus souvent une particularité physique, une qualité morale ou une action d'éclat (Philippe le Hardi, Napoléon le Petit) » ou encore une « appellation familière ou pittoresque que l'on substitue au véritable nom d'une personne », tel que Nana...

Le surnom est un attribut que l'on donne mais aussi que l'on reçoit. Il y a la loi et la juridiction liées à l'acte de nommer, mais aussi un usage, une pratique. C'est le cas du pseudonyme et du surnom. « Le surnom est une appellation que l'entourage donne à une personne, d'une manière constante et publique : il n'est pas choisi par l'intéressé, mais lui est imposé par son milieu ».

Tous les surnoms n'ont pas une justification révélée, la plupart même sont d'origine inconnue. Ils ont été, pour un certain nombre d'entre eux du moins, à l'origine des patronymes et ont le même rôle qu'eux.

Dans une société en expansion, des confusions peuvent apparaître lorsque des patronymes se répandent au point de devenir majoritaires. Les nom patronymiques se répétant à chaque génération par le nombre d'individus mâles naissant dans une même famille, il arrivait souvent dans nos village de Haute-Ariège que plusieurs individus portent le même nom et le même prénom. C'est ce que l'on appelle l'homonymie. Alors pour les différencier, on leur donnait un surnom.

A Verdun par exemple, les Doumens et les Miquel sont devenus si nombreux que ces familles se voient affublées d'un surnom de nécessité qui est devenu indispensable pour reconnaître le cercle familial : il y a les Miquel dit La ruffe, les Miquel dit barestiol..., les Doumens dit cayrot, les Doumens dit jouany, etc... Tous ces surnoms ont été ceux d'un des membres de la famille et se sont transmis à sa descendance.

L'usage des surnoms et des sobriquets, s'il a toujours court chez nous n'a plus l'ampleur qu'il avait dans le village il y a une cinquantaine d'années. Aujourd'hui c'est une pratique tombée en désuétude plus personne n'utilise ces surnoms sauf nos aînés de plus de 80 ans.

A cours de nos recherches, nous avons eût la chance de trouver, dans les actes des registres paroissiaux puis de l'état civil, la mention d'un grand nombre de ces surnoms. Si le prêtre et le maire les ont transcrits, cela signifie sans doute que leur usage était très important pour l'identification de la personne concernée. Il convient donc de ne pas négliger cette indication.

Ainsi que pour l'histoire des familles et l'étude généalogique, le surnom peut présenter un grand intérêt et on s'aperçoit souvent que le surnom familial arrive à traverser les siècles.

Dans la liste de surnoms assez pittoresques qui suit, nombreux ont encore une certaine résonance de nos jours. Nota : cette liste de surnoms Verdunois ci-dessous (dont nous avons respecté l'orthographe) ne se veut pas exhaustive. Elle a vocation à être complétée au fur et à mesure. Son but est de préserver la saveur locale. Si vous voulez suggérer d'autres sobriquets (plus contemporains) n'hésitez pas à nous contacter.

Alard : latriche.

Alzieu : baqué, bésiade ou béziade, boulzen, bribes ou de jean bribes, brivos, cargnierat, carot de hierot, chiché, couchiou, de labanatte, de noué, des pailles, labouane, lardeur, laspazette, margot, mounet, péchés, petitou, rétrucaïre (retrucaïro), seguéla, sicard, tique.

Anglade : del balent, la miclosse ou miglose, senconadel, couralet.

Arabeyre (Arabeire) : laitiu, laspecio.

Augé : maragne.

Authié (Autié, Authier) : barralet, cardinal, fay, pouillet, carol, carot, foy.

Balansa : courgné.

Bellet : lanton

Bergé : cansalade

Bernadac : carci, fustiè, fustier, la galéro, la miclosse, lagalere, le cazenave, le fustié jeune, le fustié vieux, mourié, serres.

Beziat : lastounes.

Bibes (Bibos) : artifouille, jangi, jean chic.

Bobis (bovis) : la serre, laferre.

Bonnans : bissan, la boulangère, larcadés, larcadet, largades ou larquades, le perou, pauletou, regnié.

Bouzigue : la charpente, mulade, rouquet, terrasse.

Buc : bardouil, cordonnier.

Cabanne : rinrou .

Campania (Campagnac) : maury, mauri.

Canal : beillou, bert ou berd, del verd, de bertrand, lepirou ou pirou, lespazette, pape, pedret, perou, peyre, rousset.

Caralp : lepipier, rimon, tantet, toulet.

Carbonne : régalat.

Carp : carrailot. **Caugne** : pedane.

La saga des surnoms à Verdun de 1790 à 1892.... Suite

Cerié : larose.

Charpentier : parisien. **Claverie** : delprat.

Costes : bourgeois. **Costeseque** : barraquet, latute, patate

Dassit : serrot. **Dejean** : lique

Demaux (Deveaux) : querei, guerri **Douère** : payaireguille, cabirou.

Doumens : bazac ou basat, cairot, cairot massou, caury, cayrot, clamens, de bertrand, dempérat, guerre, jay, jean rey, jouany, la brècho, la luzenaque, la terme, landribat, laquine, lazinzette, le rat, lendrive, lheret, l'hirol (lirol), marti, marty, petit rouzaud, depetitè, rey, rouzaud, saraille, talis, touzat ou touzet, del zénabié.

Dunac : monlong, pintre.

Dupont : secraitaire.

Esquirol : micou.

Fauré : tarascou, tarascounat, trascou, tarascon.

Férran (Ferrand) : la minoune, la teste, girgou, jirgou, ritou.

Flouraud : regnier.

Fournié : génat ou legénat, maréchal, pagnère, paguere.

Gardes : labet.

Gasquet : colin.

Gondal : labazaque. Jauze : patané.

Labeur : coulsoune ou coulzoune, le roi.

Lafaille : baudet, laréclat ou larreglat, péchou ou pethou.

Lamote : mirail.

Loubat : balent.

Marcaillhou : rouget. **Marty** : runicou.

Matte : landourra, maillé.

Miquel : baluste, barrachot, barrestiol ou barustiol, bataste, bobis, cabirol, cabirou, collonel ou coronel, de las monges ou las monjos, de noué ou noé, dempérat, émile, fustier de bobis, janou, jeune, la ruffe ou larufo, marsal, moungeart, pécaigne ou pequeyno, peyrette, ramounetou, rouzaud, rullet.

Mourié : latourloque, marsalot, rebex ou del rebex, sarraille, la cargnière, lardan ou lardeau ou lardeur, picarol, rabatol.

Noël (nouel) : bourrombil, gabachou. **Nogué** : peyrot.

Nougarol : Leroy.

Papy : laréclat. **Portes** : gentillet.

Rauzi (Rauzy) : del soullat, minet, rousseu. **Régnier** : labenaro.

Rohan : lavent.

Roque (Roques) : fillol, la talpo.

Rouan : lancat, trauquet.

Roubi (Rouby): cardinal, cart.

Rouzaud : cardairé, rabatol.

Sabatier : pifail.

Sans : gascou.

Sarda (Serda) : dappy ou d'apy.

Serene : courtes.

Sibat : lantone.

Sicard : margaridel.

Soula : prince.

Soulé : largentin ou largentou ou argentinot **Soulié** : perdeguil.

Uguet : tabaquayre.

Vibes : jean chic

Au début du 18ème siècle, il existait donc plusieurs dizaines de sobriquets à Verdun. Et on connaissait plus les gens sous leur surnom que sous leur nom d'état civil. Difficile d'y échapper. Pendant longtemps, à Verdun, chacun était affublé d'un surnom. Et il ne fallait pas grand-chose pour que l'on vous invente un sobriquet. Un attribut physique, une expression malheureuse ou rigolote, une attitude particulière... Tout était bon pour que vous changiez de nom.

Si ces sobriquets n'étaient pas l'apanage des Verdunois, il faut tout de même reconnaître qu'ils étaient légion en Ariège encore au début du 20ème siècle. Seuls, aujourd'hui, les anciens s'en souviennent.

Généralement ils se transmettaient pendant plusieurs générations et finissaient par s'éteindre. Cependant, certains persistaient, s'ajoutant peu à peu au nom véritable et parfois les remplaçaient au bout d'un certain temps.

... Heu désolé, avec le nom de l'enfant, Il me faut aussi le sobriquet de votre choix !

Robert-Félix VICENTE

La rubrique de Stéphanie

LA PLUME



Amis lecteurs, bien le bonjour,

Me revoici enfin, tirée de ma léthargie. Je suis un peu rouillée, il faut bien l'avouer. Le réveil est brutal et les traits sont brouillés. Ma plume délicate a du mal, ce matin, à faire le bon tracé entre les pleins et les déliés. Elle a besoin de quelques gribouillis pour se remettre à l'écrit et enfin pouvoir vous conter que vous lui avez manqué.

Ma plume était frileuse à l'idée de commencer, par manque d'envie peut-être, par manque de temps assurément, un peu par peur aussi ou juste, parce qu'il est vrai, je n'ai rien de concret qui puisse vous combler.



Et puis, au détour de quelques vœux, une voix m'a gentiment susurré « mais nous, on attend... ». Alors me voilà, sortie de mon tiroir où j'étais remise depuis quelques années, un peu comme une marmotte en pleine hibernation, coincée entre les papiers et tous les beaux crayons.

Je pensais ma retraite arrivée, mais il paraît que l'âge de celle-ci est encore reculé, alors tout doucement et sans compter les ans, je lisse un peu ma plume et me remets à glisser sur le papier glacé. Comme il est difficile de choisir un sujet, les temps font grises mines et tout semble si compliqué.

Du fond de mon tiroir, j'entends les réflexions, les joies, les hurlements, les tristesses profondes et tout le désarroi qui vole autour de moi. Non, décidément, il n'est pas très facile de choisir un léger sujet. Ma plume, virevolte et écoute autour de moi, certains heureusement commencent bien l'année. D'autres, bien au contraire, croulent sous le poids d'une vie qui leur semble bien trop lourde à porter. Le choix est difficile, je tourne un peu en rond. Entre guerre en Ukraine, guerre politique et guerre économique, il faut dire, il est vrai, que les gais sujets ne sont pas légions.

Pourtant cela sonne plutôt bien **2023**. Avec l'accent qui chante, j'en compte six syllabes, lorsque bien prononcé. Tout en rondeur et courbe jusque dans l'écriture, elle nous incite, ma foie, à de bien jolies choses. Laissons donc de côté les noirceurs de l'année, puisque ma plume semble vers la légèreté pencher.



Hâtons-nous car l'année est entamée, et à l'heure où j'écris l'Épiphanie a déjà couronné toutes ses reines et rois. Janvier va vaciller et céder sa place au petit mois tronqué, celui de février. Le mois de Cupidon, qui touche en plein cœur et fait sauter les crêpes. Lui succèdera Mars avec ses giboulées, le frileux mois d'Avril et puis le mois de Mai. Le retour des beaux jours attirera Juin et puis viendra l'été. Juillet et Août passés, nous retrouverons vite le frimas de l'automne. Septembre sera encore beau, qu'Octobre le poussera déjà à aller se cacher. Novembre, on l'aime moins, il est triste et blafard. Enfin arrivera décembre qui clôturera en douceur, comme un éternel renouvellement, une année qui j'espère vous sera bonne et douce.

Voilà que mon encre a rempli une bonne page blanche, une page pour rien, une page de sourire. Des mots bien alignés, tout en légèreté, rien de bien détonant mais juste un bon moment à vous faire passer. Cinq minutes de temps pour égayer un peu, sans aucune prétention, le quotidien solitaire de quelqu'un qui attend.



© Can Stock Photo

Il est temps pour ma plume d'achever sa course et d'écrire pour vous, si vous le voulez bien, avec mes plus sincères amitiés, et jusqu'à la prochaine, les trois petites lettres qui clôturent avec panache les belles histoires.

FIN

